

RUHENGARI



24291

FACTURE

L'Office des Cafés Indigènes du Ruanda-Urundi

1011

aux Caisses des Chefferies de Ruhengeri

pour :achat de quatorze mille quatre cent cinquante kg

de froment, acheté à Vutogo, à DEUX francs

le kgr.

la somme de vingt huit mille neuf cents francs.

Soit: 14.450 X 2 Frs = 28.900 frs.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de

vingt huit mille neuf cents Frs

Le Comptable C.A.C.

NIJS R.

Firme ETIRU

Kiryi (Ruhengeri)

A T T E S T A T I O N

=====

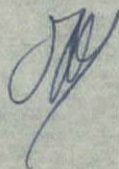
Le soussigné, HOLSTERS M., représentant la firme ETIRU à Kiryi (Ruhengeri), certifié avoir reçu ce 20 septembre 1950,

DOUZE MILLE TROIS CENT SEPTANTE NEUF Kgrs. de froment, acheté à Ruhengeri, pour compte du Gouvernement du Ruanda-Urundi.

Un échantillon a été prélevé par Monsieur l'Agent territorial Rheinhard; l'analyse de cet échantillon, faite en présence de Mr Rheinhard, révélait une humidité de 18,2 %.

Ruhengeri, le 20 septembre 1950

HOLSTERS M.



FACTURE

L'Office des Cafés Indigènes du Ruanda-Urundi

NOTE

aux Caisses des Chefferies de Ruhengeri

pour l'achat de douze mille trois cent septante neuf kgrs
 de froment, acheté à Ruhengeri, à DEUX francs
 le kgr.

la somme de vingt quatre mille sept cent cin-
 quante huit francs.

Soit: 12.379 X 2 frs = 24.758

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de

vingt quatre mille sept cent cinquante huit. frs

Le Comptable C.A.C.

NIJS R.

Firme ETIRU

Kiryi (Ruhengeri)

A T T E S T A T I O N

=====

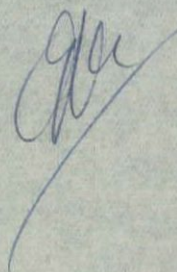
Le soussigné, HOLSTERS M., représentant la firme ETIRU à Kiryi (Ruhengeri), certifie avoir reçu ce 25 septembre 1950,

DEUX MILLE HUIT CENT ET QUINZE kgrs. de froment, acheté à Gatonde, pour compte du Gouvernement du Ruanda-Urundi.

Un échantillon a été prélevé par Monsieur l'Agent territorial Rheinhard; l'analyse de cet échantillon, faite en présence de Mr. Rheinhard révélait une humidité de 18,5 %.

Ruhengeri, le 25 septembre 1950

HOLSTERS M.



FACTURE

L'Office des Cafés Indigènes du Ruanda-Urundi

DOIT

aux Caisses des Chefferies de Ruhengeri

pour l'achat de deux mille huit cent cinquante kgs
 de froment, acheté à Gatonde, à DEUX francs
 le kgr.

la somme de Cinq mille six cent trente
 francs.

Soit: 2.815 X 2 Rs = 5.630

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de

Cinq mille six cent trente Frs

Le Comptable C.A.C.

NIJS R.

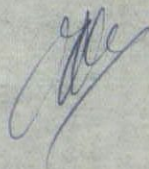
A T T E S T A T I O N

Le soussigné, HOLSTERS M., représentant la firme ETIRU à Kiryi (Ruhengeri), certifié avoir reçu ce 27 septembre 1950,

VINGT SEPT MILLE QUATRE CENT VINGT QUATRE kgrs. de froment, acheté à Mucaca, pour compte du Gouvernement du Ruanda-Urundi.

Un échantillon a été prélevé par Monsieur l'Agent territorial Rheinhard; l'analyse de cet échantillon, faite en présence de Mr. Rheinhard révélait une humidité de 18 %.

Ruhengeri, le 27 septembre 1950
HOLSTERS M.



FACTURE

L'Office des Cafés Indigènes du Ruanda-Urundi

DOIT

aux Caisses des Chefferies de Ruhengeri

pour : achat de Vingt Sept mille quatre cent Vingt quatre kgrs
de froment, acheté à Cucaca, à **DEUX** francs
le kgr.

la somme de Cinquante quatre mille huit cent
Quarante huit francs.

Soit: 27.424 X 2 frs = 54.848

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de

Cinquante quatre mille huit cent Quarante huit frs

Le Comptable C.A.C.

NIJS R.



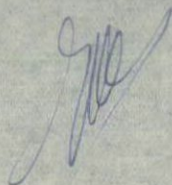
Firme ETIRU
Kiryi (Ruhengeri)

A T T E S T A T I O N

Le soussigné, HOLSTERS M., représentant la firme ETIRU à Kiryi (Ruhengeri), certifie avoir reçu ce 30 septembre 1950, DEUX MILLE DEUX CENT VINGT ET UN kgrs. de froment, acheté pour le compte du Gouvernement du Ruanda-Urundi.

Un échantillon a été prélevé par Monsieur l'Agent territorial Rheinhard; l'analyse de cet échantillon, faite en présence de Mr. Rheinhard révélait une humidité de 18,5 %.

Ruhengeri, le 30 septembre 1950.
HOLSTERS M.



FACTURE

5

L'Office des Cafés Indigènes du Ruanda-Urundi

DOIT

aux Caisses des Chefferies de Ruhengeri

pour :achat de deux mille deux cent vingt et un kgrs
de froment, acheté à Ruhengeri, à DEUX francs
le kgr.

la somme de quatre mille quatre cent quarante deux
francs.

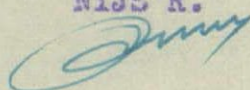
Soit: 2.221 X 2 Rs = 4.442 f.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de

quatre mille quatre cent quarante deux francs Rs

Le Comptable C.A.C.

NIJS R.



Firme ETIRU
Kiryi (Ruhengeri)

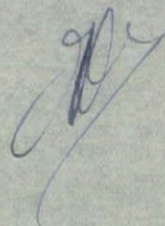
ATTESTATION

Le soussigné, HOLSTERS M., représentant la firme ETIRU à Kiryi (Ruhengeri), certifie avoir reçu ce 2 octobre 1950,

VINGT DEUX MILLE NEUF CENT VINGT TROIS kgrs. de froment, achetés à Busogo, pour compte du Gouvernement du Ruanda-Urundi.

Un échantillon a été prélevé par Monsieur l'Agent territorial Rheinhard; l'analyse de cet échantillon, faite en présence de Mr. Rheinhard, révélait une humidité de 19 %.

Ruhengeri, le 2 octobre 1950
HOLSTERSM.



FACTURE

L'Office des Cafés Indigènes du Ruanda-Urundi

DOIT

aux Caisses des Chefferies de Ruhengeri

pour achat de vingt deux mille neuf cent vingt trois kgrs
 de froment, acheté à Bucogo, à DEUX francs
 le kgr.

la somme de quarante cinq mille huit cent quarante
six francs.

Soit: 22923 x 2 Frs = 45846.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de

quarante cinq mille huit cent quarante six Frs

Le Comptable C.A.C.

NIJS R.



Firme ETIRU
Kiryi (Ruhengeri)

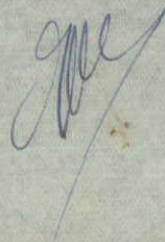
A T T E S T A T I O N

Le soussigné, HOLSTERS M., représentant la firme ETIRU à Kiryi (Ruhengeri), certifie avoir reçu ce 5 octobre 1950,

QUARANTE ET UN MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGTS kgrs. de froment, acheté à Kidaho, pour le compte du Gouvernement du Ruanda-Urundi.

Un échantillon prélevé par Monsieur l'Agent territorial Rheinhard; l'analyse de cet échantillon, faite en présence de Mr. Rheinhard, révélait une humidité de 18,2 %.

Ruhengeri, le 5 octobre 1950
HOLSTERS M.



FACTURE

L'Office des Cafés Indigènes du Ruanda-Urundi

DOIT

aux Caisses des Chefferies de Ruhengeri

pour :achat de Quarante et un mille deux cent quatre-vingt kgde froment, acheté à Widaho, à DEUX francs

le kgr.

la somme de Quatre vingt deux mille cinq cent soixante
francs.Soit: 41.280 X 2 frs =

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de

Quatre vingt deux mille cinq cent soixante francs

Le Comptable C.A.C.

NIJS R.



Wino AEST

A T T E S T A T I O N

Je soussigné Administrateur de Territoire, à Ruhengeri
certifie avoir constaté ce jour chez SALIM BIN SAID
un stock de 23 tonnes de haricots et de 10 tonnes de pois.

Ruhengeri, le 6 octobre 1950

L'Administrateur de Territoire, a.i.

M. POCHET,

